

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CURGIES EN DATE DU 27 MAI 2020**

L'an deux mil VINGT, le 27 Mai à 19 H 00, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 25 Mai 2020, en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, afin de respecter les distanciations sociales, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes BARDIAUX Elsa, BREMENT Patrick, LEVEUGLE Laure, BARBIEUX Pierre, VANESSE Marie-Béatrice, ANGLADE Mickael, DEPAGNE Chloé, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, MELON Franck, ARBONNIER Lucie, COURDENT Geoffrey, OLIVIER Cécile

ABSENTS EXCUSES

PROCURATION DE : Monsieur DUBOIS Jacky à Mme BARDIAUX Elsa

Mme Chloé DEPAGNE est nommée secrétaire de séance.

### **REOUVERTURE DE L'ECOLE**

Madame LEVEUGLE, adjointe aux écoles rappelle le contexte de la crise sanitaire, et donne lecture des points principaux du protocole de la Directrice d'école.

Considérant que toutes les mesures de précautions peuvent être mise en place et après délibération, le conseil a décidé la réouverture de l'école à la date du 02 juin, à :

- 13 voix pour,
- 2 voix contre.

### **CEREMONIE DE LA FETE DES MERES**

Après exposé de Monsieur le Maire concernant la cérémonie de la fête des mères, rassemblant chaque année plus de 100 personnes, le conseil a décidé d'annuler celle-ci en raison de la crise sanitaire de covid-19. Il n'y aura donc pas d'achat de cadeaux cette année, mais le conseil décide de d'offrir aux mamans les bons d'achat habituels à :

- 11 voix pour,
- 3 votes contre
- 1 abstention

Les bons sont d'une valeur de :

Maman de 1 enfant : 6 €, maman de 2 enfants : 10 €, maman de 3 enfants : 12 €, maman de 4 enfants : 14 €, maman de 5 enfants et plus 16 €.

### **DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE**

Suite à l'élection de Monsieur VANESSE Didier au poste de maire lors de la réunion de conseil municipal en date du 23 Mai dernier, le conseil municipal, aujourd'hui, donne délégation au Maire pour signer les actes administratifs et financiers de la commune.

Les autres délégations seront discutées lors d'une prochaine assemblée.